



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090632

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

***Label UNESCO Bordeaux port de la Lune. Animation et suivi
2009 2010. Demande de subventions. Autorisation.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine mondial signée par l'UNESCO en 1972, Bordeaux, Port de la Lune a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007.

Cette inscription marque la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la ville, au titre des critères de sélection exposés dans le dossier de candidature et reconnus par le Comité du patrimoine mondial :

Critère ii, témoigner d'un échange d'influences considérable... : « Le Port de la Lune constitue un exemple exceptionnel d'échange d'influences sur plus de 2000 ans, par son rôle de capitale d'une région vinicole de renommée mondiale, et par l'importance de son port dans le commerce régional et international. Ces échanges ont apporté à cette ville cosmopolite, à l'époque des Lumières, une prospérité sans équivalent qui lui a offert une transformation urbaine et architecturale exceptionnelle, poursuivie au XIX^e siècle et jusqu'à nos jours. Les différentes phases de la construction et du développement de la ville portuaire sont lisibles dans son plan urbain, tout particulièrement les grandes transformations réalisées à partir du début du XVIII^e siècle. »

Critère iv, offrir un exemple éminent... : « Bordeaux, Port de la Lune, représente un ensemble urbain et architectural exceptionnel, créé à l'époque des Lumières, dont les valeurs ont perduré jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Bordeaux est exceptionnelle au titre de son unité (et cohérence) urbaine et architecturale classique et néo-classique, qui n'a connu aucune rupture stylistique majeure pendant plus de deux siècles... »

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) repose donc d'une part sur la notion d'échanges, et particulièrement sur l'interface entre la production vinicole et l'activité portuaire ; d'autre part sur la continuité et l'unité de l'architecture et de l'urbanisme classique et néo-classique.

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial engendre un engagement à préserver les valeurs ainsi établies dans les projets de développement urbain que les autorités peuvent mener. Engagement défini dans la recommandation du Comité du patrimoine mondial figurant dans la décision d'inscription :

« a) Une attention particulière doit être accordée aux projets dans la ville et dans la zone avoisinante et, plus particulièrement, à la signification des quartiers historiques de Bordeaux en tant que témoignage du développement de la ville sur 200 ans et de la cohérence et de l'unité des ensembles classiques et néoclassiques. »

« b) Il faut identifier et appliquer des indicateurs de l'état et des qualités des espaces publics en tant qu'éléments essentiels du suivi dans le temps de l'état du bien... »

Ayant pris connaissance des projets engagés par la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 33^{ème} session de Séville, juin 2009, a demandé à la France, Etat partie de la convention de 1972, d'établir un rapport au Centre du Patrimoine Mondial (CPM), sur le suivi de l'état de conservation du bien : Bordeaux, Port de la Lune, avec les gestionnaires de celui-ci pour le 1^{er} février 2010.

L'Etat partie, la Communauté Urbaine de Bordeaux, ayant la compétence d'urbanisme, souhaite confier l'expertise nécessaire afin de l'établir, à un bureau d'étude ayant des compétences et des connaissances dans les domaines de la conservation et du développement du patrimoine architectural, urbain et paysager.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a souhaité que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Il est par ailleurs nécessaire de prévoir des outils de communication (maquette, etc). et de s'assurer de la bonne compréhension des ambassadeurs quant à ce qui relève du périmètre classé (accueil d'ambassadeurs ; participation au comité du patrimoine mondial).

Cela représente un budget estimé à 110 000 € TTC pour la période été 2009 – été 2010, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	MONTANTS EN €	%
Communauté Urbaine de Bordeaux	38 500 €	35
Etat/ Direction régionale des affaires culturelles	50 000 €	45
Ville de Bordeaux	22 000 €	20
TOTAL TTC	110 000€	

Les subventions, perçues dans le cadre de cette opération, seront versées sur le C.R.B URBA, afin que la D.G.A puisse les utiliser dans ses dépenses de fonctionnement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les partenaires ci-dessus,
- signer les documents afférents à ces subventions
- encaisser les subventions correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire